

Et dans un autre endroit :

"Dire aujourd'hui qu'il y a des journaux qui, pour déplacer la responsabilité, veulent rendre le vénérable Mgr Grandin, ses missionnaires et moi-même responsables des fautes commises à l'égard des Métis !"

"Ces assertions ridicules et mensongères sont plus de tort que de bien à ceux que l'on veut servir, et par suite, sont très-dommageables aux intérêts publics."

Ces paroles sont pourtant assez explicites. Il appartenait à un ministre français et catholique de mépriser cet auguste témoignage, et de tenter de le renverser.

C'est pour cela que Sir Adolphe, se faisant questionner par un journaliste, s'est permis de livrer à la publicité une lettre du Père André, par laquelle ce dernier aurait sollicité Riel de venir se mettre à la tête des Métis, alors que Riel demeurait au Montana.

Le prétexte de cette publication est d'établir que Riel n'était pas fou, puisque le père André lui avait demandé de venir prêter main-forte à son peuple. Mais ce n'est qu'un prétexte ; car un ministre, si peu avoué qu'il soit, ne peut pas invoquer cette lettre comme un argument sérieux.

Mgr Taché venait de déclarer : "Il y a bien des années que je suis convaincu, au-delà de la possibilité d'un doute, qu'à côté des brillantes qualités de l'esprit et du cœur, l'infortuné chef des Métis était en proie à une mégalomanie et théomanie qui seules peuvent expliquer tout ce qu'il a fait jusqu'au dernier moment."

Il ajoutait que la conclusion des témoignages assermentés des pères André et Fourmond n'était pas l'échec. Et c'est après cela que M. Caron persiste à dire que Riel n'était pas fou, et qu'il se retranche derrière une lettre du père André, écrite longtemps auparavant, quand Riel vivait paisiblement au Montana !

M. Caron, co-tredisant Monseigneur Taché ! Quel comble ! La lettre du père André, à raison de sa date, ne prouve rien, et Sir A. P. Caron le sait très-bien. Ce qu'il désire, c'est de faire croire que la révolution du Nord-Ouest n'est pas due aux fautes énormes du gouvernement, mais bien au clergé catholique qui a assumé la responsabilité de faire venir Riel au pays ! Voilà son véritable objet.

Sir Adolphe se montre là sous un mauvais jour. Qu'il laisse donc faire cette besogne par les orangistes ! Nous lui prouverons bientôt que c'est le gouvernement, par la perversion de ses officiers, sa coupable négligence envers les Métis, son refus d'écouter les sages conseils du clergé catholique, qui a été la cause de la rébellion, des meurtres et du pillage qui s'en sont suivis. Nous défendrons, avec tous les citoyens honorables, le clergé catholique du Nord-Ouest, contre les accusations des orangistes et les insinuations des ministres d'Ottawa.

Mais on se demande pourquoi cette lettre du père André n'a pas été soumise au jury ? Y en a-t-il beaucoup de ces documents qu'on leur a cachés avant la pendaison, et qu'on réservait au tribunal de l'opinion publique pour l'égayer après la pendaison ? Les avocats de la défense avaient pourtant demandé la production de tous ces documents. Le gouvernement, par ses avocats, s'y est refusé. Tendaient-ils trop à l'acquiescement ?

Si ce document avait été communiqué aux jurés, qui sait s'ils ne se seraient pas dit : "Riel n'est donc pas venu de lui-même ; il est venu à la demande d'un prêtre ; et il agit de bonne foi et il n'est pas coupable intentionnellement de rébellion."

Riel subissait son procès devant six jurés qui n'étaient ni de sa race ni de sa croyance. Il fallait au moins lui donner le bénéfice des preuves que la Couronne avait en mains. Lui refuser cela était de la dernière injustice. C'était rendre le procès inique, couvrir une lâcheté du voile auguste de la justice.

Mais au moins il en résulte, ce que le gouvernement ne peut plus nier, que Riel n'est pas venu de lui-même, qu'il s'est rendu aux sollicitations des siens, qu'il a agi en patriote, et que c'est bien un martyr politique que le gouvernement a fait de lui.

Dans ses réponses au reporter, Sir Adolphe montre ses autres petits papiers, entr'autres une lettre de Sir John A. Macdonald, qui l'exécuteur de Riel était décidée dès avant le départ de Sir Adolphe pour Winnipeg. Alors pourquoi la différer tant cette exécution et prolonger l'agonie ? Était-ce nécessaire pour le succès du banquet ?

Mais Sir Adolphe, en voulant se défendre, compromet ses collègues et prouve qu'ils ont trompé les députés et la presse quasi-officielle. Jusqu'à ce que la trappe soit tombée sous les pieds de Riel, il n'a été affirmé que la peine serait commuée. Pourquoi tromper ainsi toute une Province ? Comment veut-on que nous puissions encore avoir une parole de confiance en ceux qui se sont ainsi joués du public et de leurs meilleurs amis ?

Allons, MM. les ministres, d'autres explications, s'il vous plaît. Les premières nous ont irrités ; les dernières—celles de Sir Adolphe—sont une moquerie, et le ridicule de leur auteur rejait sur le ministère.

Il y a deux millions d'hommes qui attendent une explication de vos explications.

A l'instar de plusieurs grands journaux, nous nous proposons d'offrir des primes aux abonnés qui paieront d'avance.

LA PAROLE ET L'ÉPÉE.

Tout le monde reconnaît la noblesse de l'épée ; et le mépris universel atteint celui qui ne respecte pas cette arme et la souille.

Or la parole est une autre arme non moins noble que l'épée. Pourquoi donc n'est-elle pas entourée du même respect ? Pourquoi se fait-on un jeu de la trahir ? Comment en arrive-t-on, dans les sphères politiques, à considérer comme le plus habile celui qui sait la faire servir aux fins les plus perverses ?

On disait jadis : "parole de roi," ou "franc comme l'épée du roi." Ces vieux axiomes, d'ailleurs justifiés par les plus grands souverains, témoignent que, dans la croyance des peuples, la parole et l'épée de ceux qui gouvernent doivent être la plus haute expression de la fidélité et de l'honneur.

Le moment nous semble bien choisi de rappeler cette vérité à nos gouvernants. La parole est la grande puissance de ce monde. Elle est plus forte que l'épée, puisque celle-ci lui obéit. Elle est plus puissante à faire le bien et plus terrible à faire le mal ; car les œuvres qu'elle accomplit durent plus longtemps que les conquêtes des hommes de guerre.

Tout la création a jailli du néant, au son d'une parole divine, et quand Dieu a voulu se manifester, aux hommes et revêtir une forme sensible, il s'est appelé le Verbe, c'est-à-dire la Parole.

L'Église catholique, la plus grande et la plus forte institution de la terre, n'est rien autre chose qu'une parole vivante ; et la seule arme dont son chef dispose et qui commande à l'Univers, c'est la parole.

Mesurez, maintenant, si vous le pouvez, toute la grandeur et toute la dignité de la parole, écrite ou parlée. Dans la brûlante arène de la politique, il y a deux combattants qui ont surtout mission de manier cette arme redoutable—le député et le journaliste.

Malheur à ceux qui abusent de cette puissance, et qui la prostituent au service de leur ambition ou de leurs mesquins intérêts ! Malheur à ceux qui la vendent et la livrent aux ennemis de leur race et de leur patrie !

Députés et journalistes, votre responsabilité est immense, et vous aurez à rendre à Dieu un tout autre compte que celui que vous rendez au peuple sur le husting. Votre parole représente mille choses augustes, comme la monnaie représente des valeurs, et cependant combien d'entre vous mettent en circulation de fausses paroles sans songer qu'ils sont plus coupables que les faux monnayeurs !

Ah ! quelle ère glorieuse et prospère se lèverait bientôt, sur notre patrie, si tous nos hommes publics respectaient leur parole comme les anciens chevaliers respectaient leur épée ! Quel peuple fier et soucieux de son honneur nous formerions si tous les journalistes comprenaient que leur fauteuil est une tribune, ou plutôt une chaire, et que leur mission est un apostolat ! Que les gouvernants tremblent de commettre des fautes s'ils voyaient reluire, au mains des écrivains, des plumes aiguës comme de bonnes lames de Tolède, toujours prêtes à clâter les mécréants dans la fierté de leur indépendance !

Il y a, dans la *Chanson de Roland*, admirable épopée du Moyen-Âge, une scène pleine de grandeur chevaleresque que nous voulons mettre sous les yeux de nos hommes publics, parce qu'elle renferme une rare leçon de patriotisme et d'honneur.

Trahi par Ganelon, Roland est tombé dans une embuscade à Roncevaux, et les preux chevaliers de France ont été écrasés. Dans le tragique vallon, jonché de morts, près de son coursier Vaillant, tombé sous lui couvert de trente blessures, Roland est resté seul ; car les païens ont fui devant ses grands coups d'épée.

Mais bientôt il se sent mourir lui-même et il est tombé sur le sol, sans connaissance. Alors un Sarasin, qui l'épiait, se jette sur lui pour lui enlever son épée. Mais Roland a senti qu'une main païenne vient de toucher Durandal, et il revient à lui. D'un coup de son oliphant, il frappe le païen sur son casque d'acier et lui brise le crâne.

Alors il se dit qu'il ne faut pas que Durandal touche aux mains des infidèles, et il frappe les rochers à grands coups pour briser sa noble épée ; mais l'acier grince et ne s'ébrèche pas.

"O ma bonne Durandal, s'écrie le héros, comme tu es claire et blanche !" Comme tu luis et flamboies au soleil ! Non, non, ce n'est pas droit que païens te possèdent. Ta place est seulement entre des mains chrétiennes.

Plutôt mourir que de te laisser aux païens ! Et le preux chevalier recommence à frapper le rocher. Mais les pierres se fendent, et Durandal ne se rompt pas.

Cependant la mort approche, et les yeux de Roland se troublement. Alors il met sa grande épée dans l'herbe verte, et il se couche dessus, la tête tournée du côté des païens. Puis, il se frappe la poitrine, demande pardon de ses péchés, tend son gant vers le Ciel et meurt.

Pour qu'un homme politique remplisse dignement sa mission, et devienne un grand patriote et un grand citoyen, il faut qu'il ait, pour sa parole, le même respect et le même de-

vouement que Roland avait pour son épée. Non seulement il ne doit pas la livrer à l'ennemi, mais il ne doit pas permettre qu'on la lui enlève, et il doit l'emporter dans son tombeau libre et immaculée comme l'épée de Roland !

C'est ainsi qu'il évitera des fautes graves, qui ne s'effacent pas dans les larmes mais dans le sang du peuple !

Un Orateur Canadien-Français.

Les auteurs de la Confédération voulaient justice égale pour tous, ils n'ont pas promulgué en un code spécial les détails de leur conception, mais ont laissé à leurs héritiers de comprendre leur œuvre et de l'appliquer.

Sir Geo. Et. Cartier, en 1867, fit nommer un Canadien-Français à la Présidence du Sénat. Ce fut l'Hon. J. E. Cauchon ; L'Hon. P. J. O. Chauveau, un autre de nos compatriotes, lui succéda. Mais, lorsque Cartier fut mort, la Présidence du Sénat nous fut enlevée, sans que celle de la chambre des Communes nous fut donnée comme compensation.

Cependant, en 1878, on parut vouloir revenir à la tradition de 1867 et l'Hon. J. G. Blanchet fut élu Président de la Chambre des Communes. Tout le monde se rappelle ces cinq années pendant lesquelles un des nôtres fit tant d'honneur à la Présidence de la Chambre.

Politesse exquise, véritable urbanité française, connaissance aussi parfaite des deux langues officielles que du droit parlementaire et des règles de la chambre, ce concitoien, dont nous sommes fiers, faisait briller toutes ces qualités et cette science au fauteuil présidentiel comme dans les salons de l'Orateur. Aussi croyait-on qu'en 1882 le même titulaire recevrait de nouveau l'appui du gouvernement. Pure illusion de notre part !

La présidence d'une des Chambres nous fut une seconde fois enlevée. Bien plus, à la dernière session, une loi fut passée décrétant la nomination d'un député-orateur et, cette fois encore, nos droits furent méconnus. Ainsi nous en avons un sur deux et maintenant, sur trois, nous n'en avons plus qu'un.

En présence de cet état de choses, nous croyons avoir le droit de nous adresser à Sir Hector Langevin, un des auteurs de la Confédération, qui a eu l'honneur de faire partie de la convention de Québec en 1866, et de lui demander si les honneurs et les décorations royales, qui brillent sur sa poitrine, ont diminué les droits des Canadiens-Français.

Ah ! si de la salle du conseil des ministres où il siège, il se retournait quelquefois, il apercevrait, sur la place du Parlement, la statue de Cartier, et il nous semble que ce bronze lui dirait des choses qu'il ne parait plus comprendre.

Nous serions curieux de voir reparaitre tout-à-coup sur la scène les hommes de 1867 et nous aimerions à entendre leurs grandes voix. Hélas ! il en reste bien peu, car la mort a largement moissonné dans leurs rangs. Nous rencontrons, ces jours derniers, sur la rue, l'un de ces vétérans, l'Hon. P. J. O. Chauveau et cette pensée nous a frappé. En le voyant l'âge de cet article nous est venue ; nous nous le sommes représenté, sorti pauvre de la politique où il a laissé un nom si pur, et nous nous sommes demandés ce qu'il dirait aujourd'hui s'il n'avait pas la bouche close.....

Que l'Hon. M. Chauveau nous pardonne si nous parlons ici de lui ; notre intention n'est pas de lui faire rompre le silence auquel sa position officielle le condamne, mais nous avons cru, qu'au milieu de toutes les tristesses de l'heure présente, il était bon d'évoquer le souvenir d'une époque plus glorieuse que la nôtre.

LES PILOTES.

Il a été solennellement promis, par le gouvernement d'Ottawa, que le tarif des pilotes pour Québec et au-dessous serait refait, de manière à ce que chaque pilote ne reçoive pas moins de \$600, et que l'on prendrait pour base le tonnage au lieu du tirant d'eau. Mais ce corps si respectable, si intelligent, est presque tout composé de Canadiens-français. Un fanatisme aveugle s'obstine à violer la promesse faite, et à laisser, sans rétribution équitable, les services indispensables de ces vaillants marins. Sir Hector laisse faire.

Les pilotes de Québec à Montréal, une autre classe de marins également éminents, ont demandé leur incorporation, pour leur régie interne, en offrant au commerce toutes les garanties. Pour plaire à quelques fanatiques, Sir Adolphe a fait tomber le projet de loi au comité des bills privés. Sir Hector laisse faire.

Les pilotes verront de meilleurs jours.

QUELQUES-UNS DES GRIEFS.

La rébellion a coûté la vie à deux cents citoyens, dix millions de piastres en argent, et elle a ruiné les Métis. L'incurie des ministres, les provocations constantes de leurs officiers en ont été la cause directe.

L'acte des licences va coûter un demi-million : le gouvernement l'a imposé malgré les vœux de la nation. Nous n'avons pas d'Orateur français dans les chambres fédérales.

La législation à Ottawa se fait contre l'autonomie des provinces, et au point de vue de la centralisation. En 1884, le principe a été admis

que Québec avait droit à un remboursement de \$12,000 par mille, pour la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa. Près d'un million est encore dû sur ce montant.

La France est prête à faire, avec le Canada, un traité de commerce ; l'Angleterre y consent. Les ministres d'Ottawa font la sourde oreille.

Il a été solennellement promis que Québec serait un terminus du Pacifique, que nous aurions un système de traverse de Québec à Lévis ; rien ne se fait.

Le chemin du Pacifique devait être un chemin national, construit en entier sur le sol canadien ; des mesures sont prises pour le diriger vers les ports maritimes des États, ostracisant une des plus belles parties de la confédération, qui a payé sa large part pour cette grande œuvre.

Les riches prairies du Nord-Ouest sont accaparées par des émigrants d'Europe, amenés à grands frais ; nos ministres ne songent pas à y diriger nos compatriotes.

L'administration de l'Intercolonial ne rend pas justice au district de Québec : c'est un détail insignifiant pour nos ministres !

La fosse de Riel est-elle assez large et profonde pour ensevelir tous ces griefs ? L'esprit de parti est-il assez fort pour les faire tous oublier ?

CONNAISSANCES UTILES.

L'un de nos plus vifs désirs est de rendre notre journal utile à tous. La polémique, sur les questions politiques du jour, aura, il est vrai, sa large part, mais elle ne nous fera jamais oublier l'exploitation du vaste domaine des arts, des sciences et des lois. Nous comptons sur le concours d'hommes éminents, amis de notre entreprise, pour lui donner tout l'attrait et toute l'utilité possibles. Sans aucun doute, les blâmes de la politique, pour ne pas dire les sceptiques qu'elle a faits, et ils sont nombreux, nous sauront grés des sacrifices que nous nous imposons à cette fin.

Nous sommes convaincus que l'étude de toutes ces questions que l'on est convenu d'appeler l'ensemble des connaissances utiles, ne peut produire que d'excellents fruits, et ce, pour toutes les classes de notre société.

L'homme d'affaires, pour réussir, ne doit pas limiter ses connaissances pratiques aux seules opérations de son comptoir. Et celui là, qui possède les notions générales du droit usuel, obtiendra le plus d'avantages dans toutes les transactions.

L'ouvrier qui croit qu'il lui suffit, pour exercer son métier, de savoir comment manier le rabot ou le marteau, ne compte toujours que parmi des mains-d'œuvre plus ou moins exploitées.

Dans la vie pratique, dans cette vie qui est la lutte de tous les jours, pour gagner le pain de la famille, il ne faut pas se contenter de faire le travail qui nous est demandé ; il faut le faire mieux qu'il ne nous est demandé. L'homme devient alors l'ouvrier habile, l'homme expérimenté, auquel le travail rémunérateur ne manque jamais.

Savoir bien faire l'ouvrage qui nous est confié, est le gage certain du succès. Succès pour l'ouvrier, l'artisan, et succès pour le patron ; nous dirons plus, succès pour la ville, pour la province qui possède ces ouvriers, ces artisans habiles. C'est la bonne fortune pour elles. Et quelle satisfaction pour les classes industrielles, commerciales et ouvrières, lorsque dans les luttes pacifiques de la compétition, elles remportent la victoire, et voient venir à elles les commandes de l'étranger.

Nous voulons contribuer, dans la mesure du possible, à développer, chez notre population, le goût de l'étude et du travail. Apporter le soir, auprès du foyer de la famille, le pain quotidien de l'intelligence, un pain nutritif et sain, voilà un devoir que nous nous imposons rigoureusement.

PROBLEMES.

Une commission médicale partant d'Ottawa pour aller s'enquérir, à Regina, de l'état mental de Riel, et l'ordre de la pendaison laissant Ottawa avant le rapport de la Commission, quelle serait l'utilité de la commission ?

Pourquoi le manifeste de Sir Alexander Campbell ne mentionne-t-il pas la recommandation du jury à la clémence ? Le coût extra de l'impression y est-il pour quelque chose ?

A Pound-Maker l'on dit : rendez-vous ou je vous tue. A Riel l'on dit : rendez-vous et je vous protégerai. Or, Pound-Maker ne se rend pas et on lui sauve la vie ; Riel se rend et on le tue. Pourquoi la différence ?

Il y avait un Métis français, paraît-il, sur la liste des jurés, lors du procès de Riel. Pourquoi la Couronne l'a-t-elle récusé ?

Qu'est devenue la commission médicale promise par Sir Hector ? Si elle a existé, a-t-elle fait un rapport, et lequel ?

Pourquoi les ministres ont-ils trompé les députés jusqu'à la fin sur le sort de Riel ?

Pourquoi certains organes des ministres ont-ils subitement cessé de condamner l'exécution de Riel ?

Quand les ministres désavouèrent-ils le Mail qui nous a menacés de guerre civile ?

Sur quel article du code criminel est basée la maxime qu'une prétendue offense, déjà expiée, mérite la mort comme deuxième châtiement ?

Si Riel a été le seul coupable de la rébellion, comme le dit Sir Alex. Campbell, pourquoi tenir les autres Métis en prison ?

Pourquoi le gouvernement actuel a-t-il refusé de changer la loi qui ne donne que 6 jurés au lieu de 12 dans le Nord-Ouest ?

Peut-on remplacer les ministres actuels sans briser la constitution ? Quel a été le motif du troisième sursis ?

COURAGE !

Les Métis ont passé "le temps des fêtes du jour de l'an" dans les enchôts, ou sur le sol étranger. Le gouvernement espère-t-il, par ce moyen, faire oublier qu'il a provoqué la deuxième rébellion comme il avait provoqué la première ?

Courage, pauvres victimes de la cupidité et de l'ineptie ! Des millions de citoyens généreux de toutes les parties de la Province, compatissent à vos douleurs et feront bientôt cesser vos maux.

La justice outragée règne dans tous les cœurs.

ACTUALITES.

Une grande assemblée des électeurs du comté de Chambly aura lieu à Longueuil le 14 janvier, à 11 heures a. m. pour protester contre l'exécution de Riel. Les directeurs de *La Justice* ont été invités à y porter la parole. Les invitations sont signées par MM. B. Normandin, Alexandre Jodoin et J. T. A. Robert. Les patriotes du comté de Chambly, sans distinction de partis politiques, se sont réunis pour organiser ensemble cette démonstration. Nos vaillants confrères de l'*Impartial*, journal conservateur publié à Longueuil, y prennent une large part.

M. Sauviat, le populaire gérant du Club de Québec, situé rue Collins, a eu l'heureuse idée de donner, jeudi soir, dans les magnifiques salles du Club, un très joli concert. La Bande du 8e bataillon y a joué les plus jolis morceaux de son répertoire. Malgré une température peu propice, nos jeunes Québécois et beaucoup de jolies Québécoises s'y étaient rendus en grand nombre.

Après le concert, M. Sauviat a offert un superbe réveillon à ses hôtes, et l'on y a tiré le gâteau des rois au milieu du plus grand entrain. Le Club de Québec est un lieu de réunion des plus recommandables, où notre jeunesse va se distraire agréablement de ses travaux de chaque jour.

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'article intitulé : *La parole et l'épée*, que nous publions aujourd'hui. Cet article, parfait de forme, et de fond, mérite d'être lu et relu. Nous le devons à un conservateur distingué qui, ne se mêle pas de politique active mais dont les sympathies et les concours nous ont été précieux dans l'œuvre pleine de difficultés que nous avons entreprise.

Depuis qu'il est question de fonder un journal conservateur-indépendant à Québec, les promoteurs de cette entreprise ont eu à subir bien des ennuis et ils sont sincèrement convaincus que l'apparition du journal ne leur apportera pas la paix sous ce rapport. Mais, d'un autre côté, les encouragements et les bonnes paroles ne nous ont pas manqué. Nous offrons des remerciements publics à tous ces bons citoyens qui nous ont donné l'assurance de leurs précieuses sympathies. Il en est parmi eux, même dans les rangs conservateurs, avec lesquels les directeurs de *La Justice* ont eu à lutter quelquefois, mais leur cordiale poignée de mains, en présence d'un danger commun, démontre leur patriotisme et nous encourage d'avance à supporter énergiquement le poids de la lutte.

REPRODUCTIONS.

La Presse, de Montréal, a publié des articles remarquables au sujet de Riel. Nos lecteurs liront sans doute le suivant avec le plus vif intérêt. Il est du 12 décembre dernier.

"VOX POPULI VOX DEI.
"De tous les genres de polémique qui se peuvent employer dans une mauvaise cause, le plus énervant et le plus propre à exaspérer l'opinion publique est celui qui s'obstine à déplacer audacieusement les questions. "Les ministres qui ont pendu Riel et les rares journaux qui les soutiennent ont entrepris d'intenter un procès à sa mémoire ; c'est à la fois une vilénie et une sottise. Ils s'efforcent de mettre en contradic-

tion avec eux-mêmes des prêtres respectables ; et ils invoquent, contre leur opinion certaine et dix fois publiée, des écrits arrachés, pendant la cours de l'insurrection, à la demande du gouvernement et au désir de mettre fin à la guerre civile. C'est une vilaine besogne. Elle ne trompe personne et elle donne au public éclairé une idée également triste de ceux qui ont recours à ces procédés honteux et de ceux qui les inspirent.

"Le gouvernement et ses organes semblent aussi étonnés que s'il s'agissait d'un Métis sans précédent dans l'histoire, de ce que Riel soit devenu, par leur crime, un héros et un martyr.

"Au lieu de s'étonner d'un fait qu'ils eussent dû prévoir, ils eussent mieux fait d'écouter les sages avis de Mgr Grandin, qui leur avait prédit avant l'événement tout ce qui s'est passé depuis.

"Plutôt que de se reconnaître coupables de tout, ils veulent absolument démontrer au public que Riel était indigne de sympathie ; et pour appuyer leur thèse, ils se livrent à une campagne de diffamation et de calomnie en règle. Ils se trompent d'heure et de but.

"Tout ce que les organes ministériels articulent aujourd'hui contre la mémoire de Riel, fut-il prouvé de point en point—et pour le moment il s'en faut de beaucoup—cela ne changera rien à la question.

"Qu'est-ce qu'on nous dit ? Qu'avant ses derniers jours et dans le cours de sa vie aventureuse, Riel ne s'est pas toujours conduit comme un saint ;—qu'il n'était inaccessible ni à l'ambition ni même à l'intérêt personnel ;—qu'en défendant la cause de ses frères les Métis, il a défendu et voulu défendre la sienne propre ;—qu'en s'y prenant bien, on l'eût peut-être arrêté ;—et qu'en s'y prenant mal, on l'a conduit à conclure avec les Sauvages une alliance que nos idées réprouvent.

"Eh bien ! après ? Quand cela serait, et nous le répétons, rien n'est moins démontré, en quoi la thèse serait-elle changée ? C'est l'échafaud qui fait les martyrs. Le sacrifice de leur vie purifie leurs fautes. Si vous ne voulez pas faire de Riel un martyr, il ne fallait pas le tuer ; et, aujourd'hui, il est trop tard pour vous étonner que sa cause soit devenue celle d'un peuple !

"L'opinion publique est moins frivole que ne feignent de le croire ceux qui ont besoin de s'inscrire en faux contre ses sentences. Elle ne confond jamais de vulgaires criminels avec les victimes d'une grande cause. Mais quand un homme est mort victime d'une grande idée nationale, l'opinion publique oublie ses fautes, pour ne se souvenir que de ses souffrances, de la dureté de ses bourreaux et de la cause juste qu'on a frappée dans sa personne.

"Y a-t-il par hasard, dans notre siècle, quelqu'un qui se figure encore que Charles I fut l'idéal des rois, que sa loyauté n'ait jamais été à aucun soupçon et que sa vie privée fut à l'abri de toute critique ? Et Charles I, avec le droit royal frappé dans sa personne, en a-t-il moins été un martyr ?

"Et le comte d'Egmont ! Que de faiblesses, que d'incertitudes, nous ne voulons pas dire de trahisons, dans sa conduite vis-à-vis le gouvernement qui violentait et massacrait son pays ! Mais le comte d'Egmont a été décapité comme rebelle. Aujourd'hui les érudits lui reprocheraient volontiers de ne pas l'avoir été assez complètement ni assez vite. Mais le comte d'Egmont est mort pour la cause d'un peuple. Sa statue est à Bruxelles. Son nom a enflamé des légions de patriotes. Philippe II et le duc d'Albe, ses bourreaux, ont laissé dans l'histoire un nom exécré. Qu'importe que le comte d'Egmont ait eu ses faiblesses ? Il est mort martyr. L'histoire et ses compatriotes n'ont pas voulu retenir autre chose !

"Que dirions-nous de Napoléon ? Lorsque dans les récits de son agonie, nous voyons apparaître à son chevet la sinistre figure d'*Hudson Lowe*, sommes-nous obligés pour plaindre la victime de la sainte alliance et sympathiser avec le culte que lui ont voué trois générations de Français, de croire que Napoléon ait été un saint et un apôtre ?

"Sommes-nous obligés de croire que, quand il promenait à travers l'Europe le drapeau tricolore, l'amour désintéressé de la France guidait seul sa pensée et son ambition fiévreuse ? Non ! mais le peuple ne s'y est pas trompé. Napoléon a été la victime expiatoire de ses conquêtes. Si l'on n'avait pas voulu en faire un martyr, il ne fallait pas l'envoyer mourir à Sainte-Hélène. Tous les patriotes français ont juré par son nom pendant un demi-siècle et ses cendres ont été ramenées triomphalement aux Invalides.

"Et le vieux John Brown ! faut-il croire qu'il fut impeccable ? A-t-on fouillé sa vie, scruté ses mœurs, sondé les motifs personnels qui ont pu le conduire à la révolte ? En vérité ce qu'il a pu être n'importait guère. Ce qu'on a tué en lui, ce n'est pas John Brown, c'est la cause de la liberté humaine, c'est l'insurrection contre l'esclavage. L'histoire n'en a pas retenu autre chose.

"Ce n'est pas la vie des grandes victimes de l'injustice humaine qui détermine les arrêts de la postérité, c'est leur mort. Ce n'est pas sur l'ensemble de leurs actions qu'on les juge, c'est sur leur supplice et sur l'iniquité de leurs bourreaux.

"Nous n'entendons comparer Riel ni à Charles I, ni à Napoléon. Mais

Riel a été lui aussi un martyr. Ceux qui l'ont tué ont incarné dans sa personne la cause méritoire...

En bonne vérité pour qui nous prend-on? A-t-on oublié notre histoire? Ne sait-on pas quel sang coule dans nos veines?

Parce que nous sommes la minorité!

"Il faut bien céder: Nous sommes la minorité!"

On a pendu un malheureux privé de raison parce que nous sommes la minorité.

On a étouffé la voix de quinze cents mille Canadiens, loyaux sujets de Sa Majesté, parce qu'ils sont la minorité.

Nos ministres Canadiens n'ont pas résigné parce que nous sommes la minorité.

Le Mail nous menace d'une guerre orangiste et d'extermination parce que nous sommes la minorité.

Les orangistes de Winnipeg ont menacé de renverser la cathédrale de St. Boniface et d'exterminer la race française.

Les orangistes d'Ontario ont passé des résolutions, le 22 Octobre dernier, pour demander la tête de Riel.

Riel a été recommandé à la clémence par le jury. Cependant il faut qu'il meure parce qu'il appartient à la minorité.

La mère, l'épouse et les enfants de Riel sanglotent dans une chambre à St. Vital.

Un banquet, un des nôtres siège et fait entendre des paroles de haine contre les mépris.

Voyez-vous la bas huit cents mépris marchant derrière un cerneil qui huit des leurs portent sur leurs épaules sur un parcours de six milles.

Mgr. Tache, leur apôtre, leur père est la pour bénir la fosse; mais il faut être prudent, il ne faut rien dire.

De même, les Acadiens ont été dispersés parce qu'ils étaient la minorité.

De même la Pologne est morte parce qu'elle était la minorité.

De même l'Irlande a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Hongrie a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Bohême a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Belgique a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Pologne a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Hongrie a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Bohême a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Belgique a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Pologne a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Hongrie a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Bohême a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

En bonne vérité pour qui nous prend-on? A-t-on oublié notre histoire? Ne sait-on pas quel sang coule dans nos veines?

Parce que nous sommes la minorité!

"Il faut bien céder: Nous sommes la minorité!"

On a pendu un malheureux privé de raison parce que nous sommes la minorité.

On a étouffé la voix de quinze cents mille Canadiens, loyaux sujets de Sa Majesté, parce qu'ils sont la minorité.

Nos ministres Canadiens n'ont pas résigné parce que nous sommes la minorité.

Le Mail nous menace d'une guerre orangiste et d'extermination parce que nous sommes la minorité.

Les orangistes de Winnipeg ont menacé de renverser la cathédrale de St. Boniface et d'exterminer la race française.

Les orangistes d'Ontario ont passé des résolutions, le 22 Octobre dernier, pour demander la tête de Riel.

Riel a été recommandé à la clémence par le jury. Cependant il faut qu'il meure parce qu'il appartient à la minorité.

La mère, l'épouse et les enfants de Riel sanglotent dans une chambre à St. Vital.

Un banquet, un des nôtres siège et fait entendre des paroles de haine contre les mépris.

Voyez-vous la bas huit cents mépris marchant derrière un cerneil qui huit des leurs portent sur leurs épaules sur un parcours de six milles.

Mgr. Tache, leur apôtre, leur père est la pour bénir la fosse; mais il faut être prudent, il ne faut rien dire.

De même, les Acadiens ont été dispersés parce qu'ils étaient la minorité.

De même la Pologne est morte parce qu'elle était la minorité.

De même l'Irlande a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Hongrie a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Bohême a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Belgique a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Pologne a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Hongrie a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Bohême a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Belgique a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Pologne a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Hongrie a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Bohême a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Belgique a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Pologne a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

De même la Hongrie a été opprimée parce qu'elle était la minorité.

Table with 2 columns: Year (1885, 1884) and various export categories like grain, flour, etc.

Le rapport parle des dommages que l'épidémie variolique a causés à Montréal.

Le rapport traite, aussi des relations commerciales avec les Etats-Unis, et de la navigation libre et dit: En outre de la question d'abolir les droits de péage dans le canal, l'attention se fixe, l'année dernière, sur les différents droits et impôts qui pèsent lourdement sur le tonnage des bateaux à vapeur ou navires à voile.

Le comité exécutif de cette ligne se prépare à recommencer le mouvement.

PARIS, 8.—La majorité des journaux de Paris est satisfaite du nouveau cabinet de conciliation.

Le ministre demandera aux chambres un compromis des partis politiques, pour rendre les réformes possibles, et aussi une réduction du budgets de la guerre et des encouragements au travail.

LONDRES, 8.—Il paraît que le gouvernement proposera un bill pour réformer l'exécutif du château de Dublin, de manière à amener le renvoi du comte de Carnarvon, lord lieutenant.

Edouard Stanhope, président du bureau de commerce, remplacera Sir William Hart Dyke, comme sous-secrétaire de l'Irlande.

—La nouvelle que le gouvernement se propose de faire des changements dans le ministère, est contredite, et on nie aussi qu'il ait l'intention de rappeler lord Carnarvon, comme lieutenant d'Irlande.

LONDRES, 9.—Un ouragan sur la Côte-Nord de la Grande-Bretagne a causé des dommages considérables.

—La tempête sévit toujours avec la même fureur. En Ecosse, dans certains endroits la neige s'est amassée en bancs énormes; un grand nombre de trains sont bloqués.

Un steamer s'est brisé dans le chenal anglais. Beaucoup d'épaves ont été jetées à la côte.

La barque française Remi s'est brisée dans le chenal de Bristol. Quatre hommes de son équipage se sont noyés.

DUBLIN, 8.—L'Union Loyaliste a résolu d'établir des branches de l'union dans l'Irlande.

L'union presbytérienne de Belfast, vient de lancer un manifeste, d'éclairant, que dans tous les cas il serait impossible d'adopter le Home Rule et que l'adopter maintenant serait un acte désastreux et criminel.

ATHÈNES, 6.—L'attitude de la Grèce vis-à-vis de la Turquie devient plus amicale.

plus grande distinction, une merveilleuse habileté puise à l'école des Debériot, Viennet, Wieniawski et autres grands violonistes Européens.

Le rapport parle des dommages que l'épidémie variolique a causés à Montréal.

Le rapport traite, aussi des relations commerciales avec les Etats-Unis, et de la navigation libre et dit: En outre de la question d'abolir les droits de péage dans le canal, l'attention se fixe, l'année dernière, sur les différents droits et impôts qui pèsent lourdement sur le tonnage des bateaux à vapeur ou navires à voile.

Le comité exécutif de cette ligne se prépare à recommencer le mouvement.

PARIS, 8.—La majorité des journaux de Paris est satisfaite du nouveau cabinet de conciliation.

Le ministre demandera aux chambres un compromis des partis politiques, pour rendre les réformes possibles, et aussi une réduction du budgets de la guerre et des encouragements au travail.

LONDRES, 8.—Il paraît que le gouvernement proposera un bill pour réformer l'exécutif du château de Dublin, de manière à amener le renvoi du comte de Carnarvon, lord lieutenant.

Edouard Stanhope, président du bureau de commerce, remplacera Sir William Hart Dyke, comme sous-secrétaire de l'Irlande.

—La nouvelle que le gouvernement se propose de faire des changements dans le ministère, est contredite, et on nie aussi qu'il ait l'intention de rappeler lord Carnarvon, comme lieutenant d'Irlande.

LONDRES, 9.—Un ouragan sur la Côte-Nord de la Grande-Bretagne a causé des dommages considérables.

—La tempête sévit toujours avec la même fureur. En Ecosse, dans certains endroits la neige s'est amassée en bancs énormes; un grand nombre de trains sont bloqués.

Un steamer s'est brisé dans le chenal anglais. Beaucoup d'épaves ont été jetées à la côte.

La barque française Remi s'est brisée dans le chenal de Bristol. Quatre hommes de son équipage se sont noyés.

DUBLIN, 8.—L'Union Loyaliste a résolu d'établir des branches de l'union dans l'Irlande.

L'union presbytérienne de Belfast, vient de lancer un manifeste, d'éclairant, que dans tous les cas il serait impossible d'adopter le Home Rule et que l'adopter maintenant serait un acte désastreux et criminel.

ATHÈNES, 6.—L'attitude de la Grèce vis-à-vis de la Turquie devient plus amicale.

PAS DE DISSOLUTION DE PARLEMENT. Sir Hector Langevin a déclaré qu'il n'y aurait pas de dissolution du parlement fédéral, avant le temps fixé par la loi, ce qui porterait la date de la dissolution du Parlement à la fin de la session 1887.

DE SOREL A. NICOLET Deux canadiens s'occupent de former un syndicat pour construire un chemin de fer, de Sorel à Nicolet.

M. Howard, l'homme au Gatling est à Montréal. Il est rendu en cette ville pour y prendre des procédures judiciaires contre les liches qui l'ont accusé si basement d'un acte dont il n'était pas coupable, c'est-à-dire d'avoir scalpé un sauvage mort.

LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE. L'échafaudage en bois qui se trouve sur le nouveau palais de justice, a été violemment renversé ce matin par la tempête.

LE DR. DION. Nous regrettons d'apprendre que M. le Dr. Dion de St-Sauveur, est dangereusement malade.

COMTÉ DE MONTMAGNY. M. Bernatchez, M. P. P. a porté la parole devant ses électeurs à Berthier, après la messe, dimanche dernier.

LOTBINIÈRE. MM. Beaudet et Laliberté les candidats du comté de Lotbinière ont adressé la parole à leurs électeurs après la messe du jour des Rois dans la paroisse de St-Louis.

Vol. Des voleurs ont enlevé une paire de couvertes et une certaine quantité de vêtements l'avant-dernière nuit, de la résidence de M. Alf. Ernst de la rue Richardson.

L'ÉLECTEUR ET M. MARTIN. L'Électeur ayant annoncé que l'Honorable premier Ministre, avait menacé M. Martin de lui faire perdre sa situation à la codification des Statuts, parce qu'il était à la veille de prendre la direction du nouveau journal la Justice, qui doit exprimer les idées des conservateurs mécontents de la manière dont l'affaire Riel a été conduite.

On veut protéger les jeunes filles. Les dames de l'Union Chrétienne de la Tempérance de Montréal, discutent actuellement l'opportunité de prendre les moyens de protéger les jeunes filles qui arrivent des campagnes, contre les obsessions de ceux qui les détournent si fréquemment du motif de leur voyage, pour les conduire dans des maisons de prostitution.

Un merveilleux Tonique. Noël, le jour de l'an et le jour des Rois apportent souvent avec eux des maux de tête et d'estomac qui empêchent de jouir des fêtes avec autant d'entrain qu'on le désirerait.

PERSONNEL. L'Honorable ministre de la milice Sir A. P. Caron, est à Québec. Il est accompagné de M. Benoit son secrétaire privé.

ACCIDENT.—M. Paquet, vicair de Montmagny, qui s'en allait à St. Pierre il y a une couple de jours assister le curé de cette paroisse dans une retraite, s'est rompu le bras en tombant de sa voiture.

M. BEEMER.—M. Beemer a reçu jeudi soir une adresse de ses employés, et un banquet excellent, fourni par M. T. E. Levallee, à la Rivière à Pierre. On a présenté à M. Beemer une magnifique montre en or, portant sur la boîte l'inscription du nom de M. Beemer, et quelques mots à l'effet de la commémoration de cette fête.

LES CHEFS LIBÉRAUX A L'ŒUVRE. On dit que les chefs du parti libéral sont actuellement à recueillir toutes les informations possibles, relativement aux manœuvres frauduleuses dont il a été question pendant la rébellion du Nord-Ouest.

IMMEUBLES DANS MONTRÉAL. La valeur des nouvelles constructions que la ville de Montréal a vu s'élever l'année dernière est estimée à \$2,300,000.

M. ADALBERT FONTAINE. Les amis de M. Adalbert Fontaine, Docteur en Droit, se sont réunis hier soir à sa pension et lui ont présenté une adresse accompagnée de sa bague de Docteur en Droit de l'Université Laval et d'une bourse. La soirée s'est terminée par un lunch superbe, où les discours frappés au bon coin et les vins du meilleur cru n'ont cessé de mousser. M. Fontaine se marie mardi prochain.

MACHINES A COUDRE. Un jugement intéressant pour les vendeurs et acheteurs de machines à coudre a été rendu par l'Hon. Juge Caron, ces jours-ci. La Compagnie des Singer (The Singer Sewing Machine) avait vendu à un nommé Couture, de Lévis, une de leurs machines. L'acheteur qui avait donné des billets en paiement refusait de les acquitter, en alléguant que sa machine lui avait été garantie pour cinq ans et qu'elle ne valait rien pour lui, attendu qu'elle ne fonctionnait pas. La cause étant venue devant la Cour, elle fut référée à un expert qui devait visiter la machine et faire rapport, ce qui eut lieu. Le rapport de l'expert déclara que la machine n'était pas conforme à la garantie et qu'elle était inutile pour l'acheteur. La Compagnie des Singer sera en conséquence obligée de reprendre la machine et de remettre à l'acheteur l'argent déboursé par lui.

NOUVELLES LOCALES. La manufacture de chemises, qui vient d'être établie à Québec, est déjà en pleine opération. Au-delà de 50 personnes y trouvent un emploi journalier. Elle approvisionne la plupart des marchands en gros de Québec, et reçoit de fortes commandes des autres villes. Aussi faut-il voir l'animation qui y règne. Au-delà de 100 douzaines de chemises du meilleur goût y sont faites chaque jour. Taillage, assemblage, lavage, repassage, sochage etc., tout s'y fait à la vapeur et d'après les systèmes les plus améliorés.

La lumière électrique a complètement changé l'aspect de la rue St-Jean; une foule considérable en profite pour faire de la rue St-Jean un lieu de promenade tous les soirs. Vis-à-vis le grand établissement de MM. Bernard et Allaire, c'est à qui fera halte, et examinera ces larges vitrines qui feraient honneur à n'importe quelle ville.

La vente des marchandises endommagées par le feu, l'eau et la fumée pour au-delà de \$7,500, commencera samedi le 9 courant, chez Brunet Laurent & Cie, rue St-Joseph, St-Roch.

Vin de St-Michel.—Tel est le nom d'un vin français, introduit dans le pays, et qui est reconnu comme le vin le plus naturel. Il est nutritif, fibrifiant et reconstituant. C'est un tonique excellent, indispensable aux enfants qui sont d'une constitution chétive.

Cet excellent vin est en vente chez M. Chs. S. Riverin, épicer, rue de la Couronne (ancienne maison Blumhart & Riverin.)

PIANOS ET HARMONIUMS. Les superbes pianos sans RIVAUX dans AUCUN PAYS fabriqués par "HEINTZMAN & Co." et ceux de "NEWCOMBE & Co." dont les points d'excellence sont Richesse et Sonorité de Son, Volume, élégance, fini et Solidité.

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LA LIZARDIÈRE

LA VALLÉE DE LA MAULNE

La Maulne est une petite rivière qui n'a pas d'histoire, comme les peuples heureux et les femmes honnêtes.

Elle prend sa source dans les étangs du Vivier-de-Loindes, près de Courcelles, s'en va du Sud-Est au Nord, en laissant à droite la forêt de Château-la-Vallière, arrose les prairies de Saint-Laurent, de Lublé, de Marcellilly, de Braye, contourne les restes du château de Maulne, dont elle emprunte le nom, continue sa route par la Vallée, vers le Sud, reçoit les eaux de la Beuverie, de la Cave-Noire et de la Godefraisie, et va se jeter dans le Loir, près de la Chapelle-aux-Choux. Elle a parcouru 25 kilomètres, fait tourner la roue de cinq ou six moulins, et elle inonde de temps à autre quelques prairies. Cela suffit à sa gloire.

Ce coin de la Touraine est à peu près inconnu, et il n'en est que plus charmant. En automne surtout, quand le soleil ardent encore, mais un peu estompé par les douces brumes de l'Anjou, allonge ses flèches d'or depuis les hautes landes de Châlons jusqu'aux cimes verdoyantes de Château-la-Vallière, le paysage est admirable. La petite rivière, la longue vallée, les verts coteaux, séparés à peine par le fleuve en miniature, tout cela semble dormir sous une voûte de rayons.

Jusqu'à la route de Tours à Baugé, la Maulne est en quelque sorte invisible; on dirait qu'elle cherche tout ce qui peut la cacher: le moindre pli de terrain, le moindre bouquet de bois, un pré plus nourri d'herbes et mieux entouré de saules, lui suffisent pour disparaître. On sent bien cependant que ce n'est point coquetterie, mais pudeur.

La pudeur est vaincue enfin. Au bas de la côte du Gauguier, la Maulne est bien forcée de traverser sous une arche de pierre la grande route de Rennes, une ancienne route royale qui a bien douze mètres de largeur. C'est fini. L'œil du passant l'a devinée, quoiqu'elle se dérober encore sous les roseaux; elle a un nom maintenant, et il lui faut se résigner à tous les honneurs et à tous les malheurs que peut rencontrer une rivière. Le premier honneur qu'on lui a fait, c'est de tracer une route qui l'escorte sur sa droite et qui la sépare des jolis coteaux qui lui donnaient de l'ombre. Jusqu'à Marcellilly tout va bien encore, mais là, les choses s'aggravent; comme elle s'est répandue sur de larges prairies en avant du village, on a jeté sur ses eaux si tranquilles un pont long de quelque cent mètres; au milieu du pont on a construit un escalier qui mène à un lavoir public, sans compter un abreuvoir que l'on a ménagé à l'entrée de ce pont maudit. Voilà le malheur venu avec la gloire. La route traverse ce pont pour gagner la rive gauche de l'infortunée rivière et ne la quittera plus.

Sur ce pont de Marcellilly-sur-Maulne, par une belle journée de mois d'octobre de l'an 1868, passait une nombreuse et joyeuse cavalcade.

En avant, un homme qui paraissait avoir de cinquante-cinq à soixante ans, grand et ferme sur ses épaules, ses cheveux coupés ras, blanchissaient à peine; les traits de son visage avaient quelque chose de hardi et de hautain, mais la douceur et l'intelligence du regard tempéraient et corrigeaient ce que cette hauteur aurait eu d'irritant chez un autre.

—Raymonde, dit-il, tiens les rênes mieux en main. Ces villageois qui battent leur linge sont d'un effet pittoresque, mais le bruit de leur battoir pourrait effrayer ton cheval. — Oh! soyez tranquille, mon père; je n'ai nulle envie d'être lancée avec lui dans les flots mugissants de la Maulne.

Et du bout de sa cravache elle montrait la petite cascade que faisait la rivière en sortant du lavoir.

Mlle Raymonde ressemblait à son père. Elle était grande dans l'élégance de sa fine taille, que dessinait son amazone en drap bleu. Un Chapeau à haute forme laissait déborder jusque sur ses épaules d'admirables cheveux blonds qui faisaient ressortir l'éclat profond de ses yeux noirs; quand elle entrouvrait ses lèvres pour-pressées et un peu fortes, l'émail de ses dents semblait rire. Tout dans cette physiologie charmante, respirait à la fois le calme et la décision; et elle aurait eu tout l'attrait qu'une jeune fille peut avoir, si par éclairs, je ne sais quoi d'impérieux ne se fût répandant sur ce beau visage.

Après le père et la fille, deux jeunes gens maniaient avec une grande sûreté de la main des chevaux par sang qui avaient l'air très fiers eux-mêmes de courir en si brillante compagnie. Deux domestiques en livrée fermaient la marche.

Où eut vite franchi le pont et on entra au pas dans la rue principale du village de Marcellilly, qui ressemble à un village d'opéra-comique. Les villageois, où pour mieux dire, les jolis bourgeois, assises sur le devant de leurs portes, regardaient passer la belle cavalcade, et l'une d'elles, la plus riche sans doute, dit tout bas à ses voisines:

—C'est M. Désormes, le sénateur, avec sa fille, son fils et son associé. Je les reconnais pour les avoir vus à l'assemblée de Brèche. Arrivés au point de la rue de Mar-

cilly, où vient s'embrancher la route qui va vers le Ludo, M. Désormes et sa famille s'engagèrent sur cette route. De là, on aperçoit à gauche le grand château féodal qui s'élève à mi-côte, entre un pigeonier colossal et une haute futaie. L'avenue de vieux marronniers qui conduit au château semblait inviter les visiteurs par sa grille toute large ouverte.

M. Désormes arrêta son cheval en disant à sa fille:

—Raymonde, allons-nous faire une visite à Mme de Chazé? —Pas aujourd'hui, mon père, si vous permettez, je ne me sens pas d'humeur en ce moment à faire des grâces aux comtesses de l'ancien régime, répondit en riant la jeune fille.

—Décidément, tu n'es pas légitimiste. —Oh! pas du tout, mon père. Mais vous-même, vous devez être très bonapartiste, puisque vous êtes sénateur?

—Oh! vois-tu, ma fille, comme l'empereur lui-même l'a dit un jour en badinant, les bonapartistes se divisent en trois classes: ceux qui sont légitimistes, ceux qui sont orléanistes, ceux qui sont républicains; mais il n'y a qu'un seul bonapartiste, c'est l'empereur; et encore... il est socialiste!

—Et vous, mon père, qu'êtes-vous donc? dit un des jeunes gens qui avait entendu les dernières paroles de M. Désormes.

—Moi, Raoul, je suis conservateur et libéral: libéral quand il y a lieu, c'est-à-dire souvent; conservateur quand il y a lieu également, c'est-à-dire toujours. Retenez cette formule, mes enfants. Croyez-moi, c'est la sagesse. N'êtes-vous pas de cet avis, Frédéric?

—Parfaitement, répondit le jeune homme. —La sagesse, reprit Raymonde en riant, c'est d'admirer ce beau paysage. Il n'y a pas de gouvernement qui vaille un coucher de soleil. Vous me disiez, mon père, que je ne suis pas légitimiste. J'ai cependant une tendance vers l'ancien régime.

—Ah! Ah! expliquez-nous cela, ma fille. —Oui, je voudrais avoir un vieux château comme Marcellilly à restaurer; je le remplirais de vitraux, de vieux meubles, de vieilles tapisseries. Certes votre maison des Bruyères est une belle maison, rien n'y manque de ce qui fait le luxe bourgeois et le confort anglais, mais j'y rêve de donjons et de tours à machicoulis.

—Toi, Raymonde, dit Raoul, tu es une héroïne d'Octave Feuillet ou de Jules Sandeau, et tu as appris par cœur, j'en suis sûr, la Fin du Roman d'Armand de Pontmartin. —Je prends cette plaisanterie pour un compliment, mon frère, répondit la jeune fille d'un ton plus grave que d'habitude.

—Tu sais bien, ma fille, que Marcellilly n'est pas à vendre, et les belles ruines sont rares dans le pays. Il n'y a que Vaujour, près de Château-de-la-Vallière; mais Vaujour est dans un étang; tes machicoulis y prendraient la fièvre.

—Et puis, mon père, il y aurait quelque prétention à m'entourer des souvenirs de Mme de la Vallière. Je n'aime guère Louis XIV, au surplus. —Pourquoi donc? Précisément à cause d'elle. N'importe, je trouverai la ruine de mes rêves, et j'en ferai une merveille, si vous y consentez.

J'y consens d'avance. Tu peux te passer cette fantaisie, tu as trois cent mille francs qui dorment à la Banque. —Ne serait-il pas à propos d'attendre l'avis de ton futur tyran, ma chère Raymonde? dit le petit Raoul en souriant.

—Mon futur tyran n'est pas encore fondé, comme disait Napoléon. Tu as cependant vingt-un ans, ma charmante sœur, et c'est l'heure où les tyrans ont de la chance. N'est-ce pas, Frédéric?

—Vous m'amusez, Raoul! Je connais un frère à moi qui m'a donné peu de goût pour la tyrannie. Ce qui ne m'empêche pas de l'aimer. Mais c'est assez bavarder vraiment. Allons, un temps de galop! Et l'on se mit à courir sur la route sonore en regardant le cours de la Maulne, qui, maintenant, coulait à droite entre les saules. On atteignit vite le château de Maulne, dont il ne reste qu'une aile, deux bâtiments qui se font vis-à-vis et le vieux colombier; quand on l'eut dépassé, on se trouva tout juste à la bifurcation de deux chemins, dont l'un s'en allait à gauche vers les collines boisées.

—Faut-il prendre par la gauche, Raymonde? —Non, mon père, n'abandonnons pas cette rivière. Allons en face. Et l'on se remit à courir. Tout à coup, Raymonde arrêta son cheval. Voyez! voyez! dit-elle; là, tout près, à cent mètres, sur ce mamelon...

—Et bien! quoi donc? s'écria le petit Raoul; je vois une ferme avec un pigeonier qui n'a plus de toit. —O frater ignorantissime! Ce que tu prends pour une ferme est un manoir du quinzième siècle, et le pigeonier est tout qui me semble beaucoup plus ancienne. Père, père! je vous en prie, allons voir.

Et, sans attendre la permission, elle engagea son cheval dans le court et étroit chemin qui conduisait au vieux manoir.

Raymonde, suivie de son père, de son frère et M. Frédéric Legrand, fils d'un associé de M. Désormes, se trouva bientôt devant une grande porte, dont il restait un seul battant

troué lui-même et ne tonant plus au mur que par un gond à moitié desscellé; cette porte ouvrait sur une grande cour dépaillée en maint endroit et bornée à droite par des bâtiments de ferme en ruine; à gauche s'élevait le manoir, flanqué de sa haute tourelle, une ruine aussi. Le perron qui montait à la porte principale n'avait plus que la moitié de sa rampe, et il y manquait plusieurs marches; celles qui restaient, rongées par le vent, le soleil et la pluie, semblaient près de s'effondrer. Des fenêtres de la façade, quelques-unes étaient bouchées comme à la hâte, avec des moellons mal joints, quelques autres n'avaient plus leurs croisillons de pierre, et des madriers coupés court en soutenaient seuls la voûture ogivale. La mousse, comme une moisissure jaune et verte, rongait les pierres depuis le sol jus-qu'à l'encorbellement du toit troué et affaissé sur lui-même ici et là. Sur ce tapis de mousse la pluie avait tracé des sillons humides toujours, si bien que le vieux monument semblait pleurer, car les ruines, ont des larmes comme les hommes.

Entre le manoir et les bâtiments de ferme, au fond, le mur était à moitié détruit, et deux noyers centenaires le couvraient de leur ombre. Quand la joyeuse cavalcade arriva dans la cour, un aboiement furieux sortit de cette ombre, et un chien de haute taille s'élança vers les visiteurs matoutés.

—Ici, Clodion! Ici!

(A continuer.)

JAS. F. BELLEAU, AGENT GENERAL D'ASSURANCES, Edifice de la Banque Union, No. 56 Rue St-Pierre, Québec.

Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital: £3,000,000 stg. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital: £2,000,000 stg.

Assurance sur la Vie et contre les accidents CITIZEN du Canada, capital: \$1,188,000 Directeurs: Hy. Lyman, Ecr., président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Prevost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr.

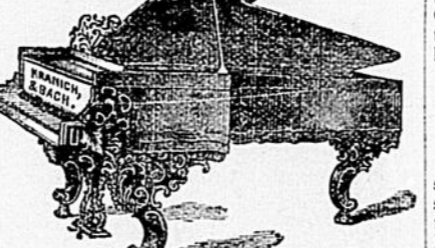
BEDARD, GIRARD & CIE, Commissaires et Négociants, HENRI A. BEDARD, COMPTABLE ET LIQUIDATEUR, Coin des Rues Notre-Dame et Lamontagne, Québec.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER, AVOCATS, No. 61, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC.

HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R. G. AMYOT, L. P. PELLETIER, L.L.L. Québec, 9 janvier 1886.

PIANOS, HARMONIUMS ET MUSIQUE, ARTHUR LAVIGNE, EDITEUR DE MUSIQUE, Importateur de PIANOS ET HARMONIUMS

Des célèbres manufactures de Pianos KRANICH & BACH, E. McCAMMON, WHEELLOCK & CIE, R. S. WILLIAMS, MARSHAL & SMITH, ETC., ETC. HARMONIUMS MASON & HAMLIN, BURDETT & CIE. W. BELL & CIE, D. W. KARN & CIE, PELLOUBET, ETC., ETC.



Pianos neufs, boîte en bois de rose, 74 octaves, montés sur agrafes, pieds et pédales sculptés, pour \$220 et au-dessus. Harmoniums neufs, en noyer noir, cinq octaves, pédale d'expression, depuis \$65 et au-dessus.

Aussi Pianos et Harmoniums d'occasion, à vendre ou à louer. Les dernières nouveautés musicales reçues chaque semaine des éditeurs Européens.

Aussi: Folios pour musique, —Poli français pour nettoyer les Pianos, —Tapis en caoutchouc et en drap pour Pianos et Harmoniums. —Photographies de célébrités musicales et autres. —Accord et réparation de Pianos, Harmoniums et Orgues d'Eglise, au No. 55, RUE DE LA FABRIQUE.

F. X. GOSSELIN, L.L.L. NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE COUR SUPERIEURE, No. 84, Rue St-Pierre, Québec.

E. JACOT, (ÉTABLI EN 1865.) HORLOGERIES, BIJOUTERIES, ORFÈVRES, etc., etc., importées par E. JACOT, en face du presbytère St-Roch, Québec, 9 janvier 1886.

J. E. MORRISON, Pharmacien et Chimiste, No. 31, Rue Buade, (vis-à-vis la Basilique), Drogues, Produits Chimiques, Parfums, Médecines patentées, etc. Prescriptions exécutées avec soin. —Heures du dimanche: de 9 à 10 h. a.m., de 11.30 h. a.m. à 1 h. p.m., et de 5 à 6 h. p.m. Québec, 9 janvier 1886.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, RUE NOTRE-DAME, TAILLEUR FASHIONABLE, MANUFACTURIER DE HAUTES FAITES ET MARCHAND DE MARCHANDISES SÈCHES EN GÉNÉRAL.

Habilllements pour Messieurs faits sur commande sous le plus court délai, COUPE PERFECTIONNÉE. MAIN D'ŒUVRE GARANTIE. Spécialité: Marchandises de haut goût à bas prix. Québec, 9 janvier 1886.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Seul autorisé à publier l'Ordo et le calendrier approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, —Agent de la célèbre maison Meurs de Londres pour l'importation des cloches. —Fournitures pour écoles à des prix très réduits, 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

ATTENTION! ATTENTION! Grande vente de marchandises offertes au public avec une réduction de 25 pour cent. le tout en parfait ordre, rien d'endommagé. Ne manquez pas l'occasion. Lundi prochain la grande vente commencera sans réserve chez A. T. CONSTANTIN & CIE, Ancien poste de M. A. Roberge, No. 218 Rue et Faubourg St-Jean, Québec, 9 janvier 1886.

J. H. E. PLAMONDON & CIE, AGENTS, Marchands de toutes sortes de machines à coudre New Home, Wheeler & Wilson, White Singer, Nouveau William, Raymond, Royal, etc., Coffres de sûreté neufs et de seconde main, marchands à commission, marchands d'Huiles Lubrifiantes etc., manufacturiers de "Tippa" en cuir et de "Shanks" en bois.

SALLE VICTORIA MERCREDI ET JEUDI 13 et 14 JANVIER Grande solennité artistique Par OVIDE MUSIN

M. E. W. AN, SOPRANO, de New-York. Le célèbre Pianiste Russe LEOPOLD GODOWSKY, HENRY DUNHAM, TENOR. CHS. E. PRATT, Pianiste accompagnateur.

Admission 75 cts. Sièges réservés..... \$1 00 Galerie..... 50 cts.

Billets en vente et sièges à réserver chez A. LAVIGNE, Editeur de musique, 55, rue de la Fabrique, où se trouve le plan de la salle. Le piano utilisé aux concerts Musin est de la célèbre manufacture de KRANICH & BACH et bienveillamment fourni par A. Lavigne, importateur.

Portes ouvertes à 7 1/2 heures. Concert à 8 heures précises. Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui a existé jusqu'à ce jour sous les noms et raison de McCall, Shehyn & Co., Québec, et de Stirling, McCall & Co., Montréal, a cessé d'exister par limitation de temps le 31me jour de décembre 1885.

JOHN STIRLING, JOHN McCALL, Londres, Ang. JOSEPH SHEHYN.

Au sujet de l'annonce de dissolution ci-dessus, les soussignés ont de nouveau formé une société dans le but de continuer sous les mêmes noms et raison les affaires de la maison McCall & Co., Québec, dont ils sont les successeurs et, comme tels, dûment autorisés à collecter toutes les dettes dues à l'ancienne société.

JOSEPH SHEHYN, JOHN McCALL, Londres, Ang. Québec, 9 janvier 1886.

Les affaires de la maison Stirling, McCall & Co., Montréal, seront continuées par le soussigné sous les noms et raison de John Stirling & Co., à qui devront être payées toutes les dettes dues à l'ancienne société de Stirling, McCall et Co.

JOHN STIRLING, Québec, 9 janvier 1886.

LA Manufacture de Chemises de Québec Nos. 116 à 120, Rue St-Paul, B.-V. A. GINGRAS & CIE, propriétaires, A. S. BAUCHEMIN, Gérant.

Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, qui sont les meilleures et aux prix les plus avantageux. Québec, 9 janvier 1886.

Compagnie d'Assurance CANADA LIFE, ÉTABLIE EN 1847. Bureau Principal.—Hamilton, Ont.

Son capital et ses fonds réunis sont de presque 8,000,000 de piastres. Son revenu annuel est au-dessus de \$1,300,000.

Directeur Gérant et Président: A. G. RAMSAY. Secrétaire: R. HILLS. Surintendant: ALEX. RAMSAY. SUCCURSALE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC Bureau Principal à Montréal: No. 186, RUE SAINT JACQUES.

Directeurs Honoraires: ANDREW ALLAN Ecr., F. WOLFFERSTAN THOMAS, Ecr., P. M. GALARNEAU, Ecr., G. HAGUE, Ecr., CHS. LACAILLE, Ecr.

Gérant Provincial.—J. W. MARLING. Inspecteur des Agences.—P. LAFERRIÈRE. GEO. V. H. BOUCHARD, Agent, Québec, Québec, 9 janvier 1886.

DELICIEUSES SONT LES HUITRES services de toutes les manières imaginables à notre établissement. Nous faisons une spécialité des Huitres dites SCALLOPS en écaille et pour lesquelles on prend les commandes des familles, commandes qui sont exécutées sous le plus court délai.

La barre est remplie de tout ce qu'il y a de mieux. Chambres à louer aux voyageurs ou à des pensionnaires permanents. Repas préparés suivant toutes les règles de l'art. Une boutique de barbier fait partie de l'établissement. On pourra s'y procurer de l'Eau Minérale de St-Léon au naturel et gazeuse. ALPHONSE POULIN & CIE, Coin des rues St-Jean et du Palais, Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE. Environ 100 arpents de terre admirablement situés à un mille de l'église de St-Gervais, avec maison, grandes serres, etc. de plusieurs mille arpents toute graine, vergers, avec rivière qui la traverse, etc. Aussi, lots de terre pour foie. Conditions libérales. JOSEPH GOSSELIN, St-Gervais, (Bellechasse.) Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE. LIMITES A BOIS, MOULIN A SCIE A VAPEUR, FERME, etc. Dans les Caps, douze milles en bas de St-Jacques, comté de Montmorency; une étendue de terre, six mille de longueur, comprenant une partie en bois de construction et une grande quantité de bois de chauffage, un bon moulin à scie à vapeur presque neuf, n'ayant été en opération qu'un an et demi seulement. Et dix autres batisses, grandes, établis, etc., etc.

Le moulin et la terre peut être vendue soit à la demande de l'acheteur par GEORGE TANGUAY, 7, rue Arthur, Basse-Ville, Québec, Québec, 9 janvier 1886.

BIERE ET PORTER. Les boissons par excellence pour les Fêtes sont les Célèbres Bière et Porter Labatt, de Londres.

Les plus hautes autorités médicales en recommandant l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Rév. P. J. E. Pagé, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge ou de houblon, et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleurs bières et porters importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé.

La célèbre bière Labatt de Londres est recommandée par le meilleur de Canada, par la confrérie et l'imitation du véritable houblon par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux. Acheté la célèbre Bière et Porter Labatt de Londres, et n'en prenez point d'autres en substitution. N. Y. MONTREUIL, Seul Agent à Québec.

P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en bouteilles. Québec, 9 janvier 1886.

LOTERIE NATIONALE DE M. LE CURÉ A. LABELLE. VALEUR DES LOTS. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000 DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500

LE QUATRIÈME TIRAGE aura lieu au Cabinet de Lecture Paroissiale, vis-à-vis le Séminaire, à Montréal, MERCREDI, le 10 FÉVRIER 1886, à 2 heures P. M. Coût du Billet.

Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cts. Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No. 19, rue Saint Jacques, Montréal, Envoyez 5 et port, port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts.)

La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le ou vers le 16 Février, à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de trois cents. Québec, 9 janvier 1886.

E. LEMIEUX, Notaire, LEVIS, Bureau, Côte des Marchands, No. 6. Résidence: RUE WOLFE, en face de l'Eglise Anglicane. Québec, 9 janvier 1886.

A LOUER. La maison maintenant occupée par H. Verrot, écrivain, étant le No. 3, Terrasse Garneau, Grande Allée. Possession au 1er mai prochain. S'adresser à P. GARNEAU, Fils & CIE. Québec, 9 janvier 1886.

JOS. AMYOT & FRÈRE, IMPORTATEURS, EN GROS SEULEMENT, D'EFFETS FRANÇAIS, ANGLAIS ET AMÉRICAINS No. 38, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

MOULIN PARE, Seigne et Rabottage, Boîtes d'emballage, Eclisses à Allumettes, Boîtes en carton de toutes qualités, Coin des Rues L'ALLEMAND ET CARON, St-Roch, Québec, Québec, 9 janvier 1886.

NOUS OFFRONS EN VENTE A BON MARCHÉ Vaisselle, Porcelaine, Faïence, Verres, Lampes de tout genre, Huile de chaudière, Huile Kéroline, et la célèbre Lignina, Couteillerie, Argenterie une spécialité, Lampes Rochester dont le pouvoir éclairant est de 65 chandelles. RENAUD & CIE, 24, Rue St-Paul, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui existait sous le nom de Lennon, Penné & Cie" a été dissoute le 1er décembre 1885. E. M. LENNON, F. PENNÉ.

Les affaires de Lennon, Penné & Cie. marchands de fleur, grain et provisions, seront continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Penné & Cie, devaient être payées. E. M. LENNON, Québec, 9 janvier 1886.

"LA JUSTICE," P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR, En face de l'Archevêché.

FABRIQUE DE VINAIGRE "EUREKA," E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES. QUEBEC. Québec, 9 janvier 1886.

V. BELANGER, Agent, "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident. Bureau Principal: 164, rue S. Jacques, Montréal. Succursale à Québec, coin des Rues St-Pierre et St-Antoine, est la seule Compagnie qui émet des polices n'imposant aucune condition et n'a dans ses livres aucune réclamation qui ait été contestée. Québec, 9 janvier 1886.

M. E. LARUE & CIE, Lévis, profitent de l'occasion des fêtes pour remercier leurs pratiques et le public en général, pour le bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé, et les inviter à lui faire une visite afin de voir la célèbre machine à coudre Leader. Reconnue pour la bonté et la fini, la seule véritable, avec boîte en bois de rose sculpté et doré, pédale en tapis, protégeant contre la fraîcheur du fer pour les pieds, exécutant toute espèce d'ouvrages travaillant avec la chenille, etc. Il a toujours en mains: huiles, aiguilles de toutes sortes, morceaux pour toutes sortes de Machines à Coudre, Tordusins, Accordions, différents articles de fantaisie. Une visite est sollicitée. Il vendra à des prix qui défient toute concurrence.

M. E. Larue, seul propriétaire de la célèbre Machine à Coudre Leader, s'occupe de la réparation des Machines à Coudre et des Accordions. E. LARUE & CIE, Côte du Passage, Lévis, Québec, 9 janvier 1886.

C. S. RIVERIN, Ancienne maison Blunhart & Riverin, Marchands-Epiciers. Spécialité: Vins et Liqueurs, Thés et Cafés, en gros et en détail, No. 45, rue de la Couronne, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

LA NOUVELLE ANNÉE. Année généralement de bonnes réflexions avec les bons souhaits. Les meilleurs mets ne conviennent pas toujours aux bons estomacs, même à ceux qui sont les plus robustes. Pour les mieux régulariser, le meilleur remède connu est la célèbre EAU MINÉRALE DE ST-LEON.

En vente en gros et en détail par GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls agents pour la Puisseance, en face de l'Archevêché, rue Port Dauphin, Haute-Ville. Québec, 9 janvier 1886.

La Célèbre Machine à Coudre WHITE SHUTTLE est la meilleure, la plus utile, la plus économique, la plus grande, celle qui fonctionne le plus facilement et fait le moins de bruit. C'est la meilleure Machine à Coudre de famille. Elle est construite de manière à fonctionner avec la plus grande facilité et sans causer la moindre fatigue aux personnes les plus faibles et les plus délicates. J. DYNES, 91, Rue St-Jean, Seul agent pour Québec et les environs. Une visite est respectueusement sollicitée. Aussi, au même établissement, Vues, Portraits, Peintures et Peintures Historiques de toutes sortes. Québec, 9 janvier 1886.

LAMPES A GRANDE REDUCTION. NE L'OUBLIEZ PAS. Si vous avez besoin d'une bonne Lampe, venez voir l'assortiment que je tiens au No. 92, Côte Lamontagne. Lampes Salons, Bibliothèque, Salles à Manger et de passages, en Nickel, Cuivre poli et en métal prouvé, aussi Lampes pour Eglise, constamment en mains. Le plus grand assortiment en Canada chez F. O. VALLERAND, 92, Côte Lamontagne.

N. B. Aucune relation d'affaire avec les autres magasins du même nom. Québec, 9 janvier 1886.

Mémoires par de Gaspé, Nouvelle édition, in-8, broché \$1.50 franc de port.

Livres neufs et d'occasion, spécialement sur le Canada. Livres de Littérature et de Piété, Papeterie et articles de Bureau. Tous les journaux de Québec et de Montréal. Timbres-poste, Images, Statuettes, Crucifix, Cartes à jouer, Cartes Complimentaires. Livres blancs. Achat de Bibliothèque. FILTEAU & FRÈRE, 27, rue Buade, Québec, 9 janvier 1886.

PROGRES. L'acquisition récente d'un appareil Photographique très perfectionné, nouvellement importé de Paris, me permet maintenant de poser des portraits de grandeur naturelle qui sont d'une perfection irréprochable et qui surpassent tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce genre.

Je puis aussi, avec ce nouvel instrument, copier des portraits de grandeur naturelle d'après des petits portraits. Mais il est préférable, quand c'est possible, de les poser d'après nature. Nous faisons les portraits dits "Cartes de visite" pour \$1.50 la doz. Ceux dits Cabinets pour \$3.00. Tous ces portraits sont finis à l'encre de Chine par des personnes habiles. J'invente tout particulièrement les Révisés Messieurs du Clergé, et les Communautés Religieuses qui désirent des portraits en photographies, à visiter mes ateliers où je leur promets une entière satisfaction.

Il se trouvent aussi à mon établissement un assortiment complet de Montres, Cadres et Passaportants de tous genres. Nos montres varient de 2 à 40 cents le pied. Pour vous convaincre des avantages que nous offrons au public, une visite est respectueusement sollicitée. A. B. ROY, Côte du Passage, Lévis, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui existait sous le nom de Lennon, Penné & Cie" a été dissoute le 1er décembre 1885. E. M. LENNON, F. PENNÉ.

Les affaires de Lennon, Penné & Cie. marchands de fleur, grain et provisions, seront continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Penné & Cie, devaient être payées. E. M. LENNON, Québec, 9 janvier 1886.